

GARANTIES PROTECTION SANITAIRE

PRESTATIONS	MONTANTS TTC maximum / personne
Annulation Protection Sanitaire	
<ul style="list-style-type: none">• Annulation pour maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie ↳ <i>Franchise</i>• Annulation pour refus d'embarquement suite à prise de température ↳ <i>Franchise</i>	<ul style="list-style-type: none">• 6 000 € / personne et 30 000 € / événement• 15 € / personne• 10 % de l'indemnité avec un minimum de 50 € / personne